

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

RA 2231 5212 9FR



AR

Présenté le :

; Distribué le :

Signature du destinataire :

**COUR de CASSATION**  
17.FEV.1999  
**SERVICE COURRIER**

~~Secrétariat  
Greffier de la cour  
Cassation  
SQUAD de l'Hadage  
75055 PARIS R.P~~

RETOUR À :

M<sup>r</sup> Laboyrie André  
2 rue de la Perce  
31650 ST ORANS.

RCS NANTERRE B 356 000 000

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

PREUVE DE DÉPÔT D'UN OBJET RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

RA 2231 5212 9FR



TAUX DE RECOMMANDATION R1  R2  R3

DESTINATAIRE LETTRE  COLIS

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA NÉCESSAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION.

~~Secrétariat  
Greffier de la cour  
Cassation  
SQUAD de l'Hadage  
75055 PARIS R.P~~

LE CAS ÉCHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL BUREAU DE POSTE.

M<sup>r</sup> Laboyrie André  
2 rue de la Perce  
31650 ST ORANS.

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

RCS NANTERRE B 356 000 000

PREUVE DE DÉPÔT

Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet
15/02/99	26.50FRF 4.04EUR		18H L.1

Monsieur LABORIE André  
2 Rue de la forge  
31650 Saint Orens  
TEL:05-62-24-87-99.

Saint Orens le 14 février 1999.

Monsieur, Madame,  
Secrétariat -greffe de la cour de Cassation.  
5,Quai de l'Horloge  
75055 PARIS R.P.

REF: COMMERZBANK / LABORIE  
Pourvoi N Y9815685

Par la présente je sollicite votre haute bienveillance a une demande de renvoie dans le dossier ci dessus référencé,pour le motif suivant .

Je viens d'apprendre le 8 février 1999, qu'un mémoire nous a été signifié en date du dix neuf octobre 1998 par un cabinet d'huissier,Jean LOUIS GROS,1 Rue de metz a TOULOUSE.

Je n'ai pu en prendre connaissance car j'ai été mis en examen avec détention provisoire a la maison d'arrêt de PERPIGNAN,du 8 octobre 1998 au 24 décembre 1998.

**Afin de faire valoir notre défense,nous devons contacter un avocat de la cour de cassation,afin que celui ci puisse déposer un mémoire dans un temps correct.**

Je vous informe que nous sommes de la région de TOULOUSE,un temps est nécessaire pour pouvoir trouver un avocat qui prendra notre défense.

Je n'ai pu prendre connaissance du pourvoi fait par la COMMERZBANK avant la date du 8 février 1999,je n'ai pu donc intervenir plus tot.

Dans l'attente de recevoir vos conseils ainsi que la prise en demande de renvoie,je vous demande de m'informer de la date future de cloture .

Si la date dépend de la difficulté de notre défense,du lieu ,je vous demande que nous ayons un délai de 5 mois afin qu'un avocat puisse nous prendre en charge.

Dans l'attente de vous lire veuillez croire Monsieur,Madame a toute ma considération.

LABORIE A.

